

L'an deux mille dix, le trois février à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt et un janvier deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés : 7
Pouvoirs : 7
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 14

Présents(es)

Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,
Jean-Pierre BUIX,

Pierre COMBES,
Gérard COUPON,
Hervé RASCLARD,

Nicolas ROSIN

Pouvoirs

André AUBERIC à Nicolas ROSIN, Marcel BAGARD à Marc BONNARD, Jean BESSON à Jean-Marie BERTRAND, Bruno LAGIER à Jean-Pierre BUIX, Christine NIVOU à Hervé RASCLARD, Jean-François SIAUD à Pierre COMBES, Michel TACHE à Gérard COUPON

Excusés(es)

Michèle EYBALIN

Objet : Lancement de l'appel à projets Bois-énergie

Le Président expose :

Dans le cadre du programme ASTER Bois porté par le SMBP depuis l'automne 2008, plusieurs actions de sensibilisation et d'information ont été menées en 2009 à destination des élus du territoire (visites de sites, présentations en Conseils Communautaires...). Ces actions avaient pour objectif de faire connaître les possibilités offertes par l'utilisation du Bois-énergie sur des projets de chaufferies et réseaux de chaleur.

Suite à cette première année de sensibilisation plusieurs projets ont été identifiés. Cependant, compte-tenu de la difficulté pour des petites collectivités de monter ce type de projet, certaines communes ne s'engagent pas.

Le Président propose, dans le cadre d'un Appel à Projet Bois-énergie (action 3 du programme ASTER Bois « Développement du parc de chaufferies bois »), que le SMBP porte en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte des communes intéressées, la réalisation des études de faisabilité des projets identifiés.

Le SMBP avec ses partenaires techniques élaborera les cahiers des charges, assurera un suivi des projets et fera valider les différentes étapes par les élus des communes ou communautés de communes concernés. Afin de mener à bien ces études de faisabilité, il sollicitera toutes subventions auprès des financeurs publics, dont une participation de 20% à charge des collectivités locales concernées.

Calendrier prévisionnel :

■ Février 2010 :

- Lancement de l'Appel à Projets aux collectivités.
- Attente d'avoir au moins 3 projets avec un avis technique favorable pour engager la suite de l'action.

■ Février - mars 2010 :

- Engagement des collectivités pour la réalisation au travers de conventions entre le SMBP et le porteur du projet (commune, communauté de communes, privé).
- **Convention actée par une délibération** pour les collectivités, notamment sur le principe de la prise en charge des 20 % restant.

■ Mars - avril 2010 :

- Engagement des études de faisabilité pour le compte des collectivités, suivi financier et gestion administrative des dossiers.
- **Deuxième délibération des collectivités : pour le montant réel engagé.**

■ Rendu des études : estimé pour juin à septembre 2010.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau autorise le Président à lancer l'appel à projets, à solliciter toutes subventions et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD